



VILLE DE MARCKOLSHEIM

REGION GRAND EST

ARRETE MUNICIPAL TEMPORAIRE N°2025-95

REGLEMENTANT LE STATIONNEMENT ET LA CIRCULATION PIETONNE AU DROIT DU 6 RUE POINCARE

Le Maire de la Ville de Marckolsheim,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L.2212-1, L.2212-5, L.2213-1 à 2213-5, L. 2542-1 et suivants,

Vu l'article R.610-5 du Code Pénal.

Vu le code de la route notamment les articles L.325-1 à L.325-12, L 411-1, R.325-1 à R.325-45, R.412-49, R.417-1 à R.417-14 et R.421-5 à R.421-7, R 417-25

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, 4^{ème} partie, 5^{ème} partie et 7^{ème} partie,

Considérant qu'il y a lieu de règlementer la circulation piétonne et le stationnement le long de la propriété du 6 rue Poincaré pour prévenir d'un risque inhérent à l'état de la structure d'une construction présente sur cette propriété (possibilité de chutes d'éléments de façades).

ARRETE

Article 1er : Afin de garantir la sécurité du public, des usagers et des véhicules, la circulation piétonne ainsi que le stationnement des véhicules seront interdits au droit de la propriété située au 6 rue Poincaré pour une durée indéterminée, le temps qu'une intervention visant à sécuriser la façade soit réalisée.

Article 2 : La signalétique respectant la réglementation en vigueur sera mise en place aux endroits appropriés par les agents communaux.

Article 3 : Toutes infractions aux présentes dispositions seront constatées et poursuivies conformément aux prescriptions en vigueur.

Article 4 : Madame la Secrétaire, Monsieur le Responsable des Services techniques, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Marckolsheim et Monsieur le Chef de la Police Municipale de Marckolsheim sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Chef de la Brigade de Gendarmerie de Marckolsheim,
- Monsieur le Chef de la Police Municipale de Marckolsheim,
- Monsieur le responsable des services techniques de la Ville de Marckolsheim
- Au Service d'Incendie et de Secours,

Marckolsheim, certifié exécutoire le 30 septembre 2025

Le Maire,

Frédéric PFLIEGERSDOERFFER



Publié le 01/10/2025